



Un établissement public
au cœur de la ressource

BORDEREAU D'ENVOI

Dossier suivi par Christelle POLYCARPE

Tél : 04.42.56.64.86

Mail : contact@symcrau.com

Liste des pièces adressées le 30 SEP. 2021

A

Monsieur le Sous-Préfet d'Istres

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes
Délibération : Renouvellement de la demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée relative au suivi qualitatif et quantitatif de la nappe phréatique de la Crau	N° 21/21	24/09/2021

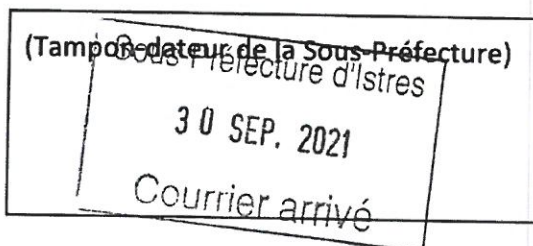
Fait à Istres le 30 SEP. 2021

La Présidente du SYMCRAU



ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Istres le :



N°21/21

Objet de la délibération : Renouvellement de la demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée relative au suivi qualitatif et quantitatif de la nappe phréatique de la Crau

L'an deux mille vingt et un
et le vingt-quatre septembre
le Comité Syndical du Syndicat Mixte
de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau
régulièrement convoqué s'est réuni,
en nombre prescrit par la loi
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

➤ Membres à voix délibérative :

Mme Monique ARAVECCHIA, Mme Marylène BONFILLON, Mme Aline CIANFARANI, M. Xavier DUFOUR, M. Jean-Pierre FRICKER, Mme Jacqueline HERVY-BALAND, M. Daniel HIGLI, M. Didier KHELFA, M. Patrick LAMBERT, M. Olivier MICHEL, Mme Anne-Claire ORIOL, M. Michel PERONNET, M. Pierre RAVIOL, M. Didier REAULT, M. Frédéric SABATIER, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Philippe TROUSSIER.

➤ Membres à voix consultative :

Néant

➤ Procurations :

M. Vincent BONFILLON à Mme Marylène BONFILLON

Membres à voix délibérative en exercice : 31 Membres à voix délibérative présents : 18 Procuration : 1 Membres à voix délibérative (présents +procurations) : 19

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre RAVIOL

Rapporteur : Mme Céline TRAMONTIN

Afin de gérer durablement la ressource en eau souterraine, le SYMCRAU assure un suivi qualitatif et quantitatif patrimonial de la nappe depuis 2012 et de la salinité sur la partie aval du territoire depuis 2019.

Ces réseaux de surveillance sont indispensables pour évaluer l'état de la masse d'eau, selon les réglementations environnementales et sanitaires en vigueur, et pour appuyer les politiques publiques de gestion de la ressource conformément au SDAGE du bassin RMC.

Depuis 2012, L'Agence de l'eau RMC soutient financièrement ces actions avec des aides d'une périodicité annuelle. Il convient donc de délibérer sur le renouvellement de cette aide pour l'année 2022.

Le Comité :

OUI l'exposé de Mme la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

APPROUVE la demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, pour le suivi quantitatif et qualitatif de la nappe de la Crau sur la base du plan de financement ci-après :

		Couts total	AE RMC		SYMCAU	
		€ TTC	%	€ TTC	%	€ TTC
FONCTIONNEMENT	Suivi état chimique	29 000,00 €	50%	14 500,00 €	50%	14 500,00 €
	Suivi piézométrique	11 000,00 €	50%	5 500,00 €	50%	5 500,00 €
	Observatoire de la nappe	6 000,00 €	50%	3 000,00 €	50%	3 000,00 €
		46 000,00 €	50%	23 000,00 €	50%	23 000,00 €

		Couts total	AE RMC		SYMCAU	
		€ TTC	%	€ TTC	%	€ TTC
INVESTISSEMENT	Suivi piézométrique	8 000,00 €	50%	4 000,00 €	50%	4 000,00 €
		8 000,00 €	50%	4 000,00 €	50%	4 000,00 €

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2022 du Syndicat Mixte,

AUTORISE la Présidente à signer les pièces à intervenir,

AINSI fait et délibéré à Grans, les an, mois et jour susdits.

La Présidente du SYMCAU

Céline TRAMONTIN

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau - Cité des Entreprises, Lot n°20, 25 av. du Tube - 13800 ISTRES

Tél. 04.42.56.64.86 | contact@com | www.symcrau.com |

